

## 01 PÔLE ADMINISTRATION, JURIDIQUE & FINANCES

### Notes eFFBB à destination des clubs

---

Les notes de la FFBB transmises via eFFBB et marquées à destination des clubs sont indiquées ci-dessous. Nous vous invitons à consulter régulièrement eFFBB afin de contrôler les informations qui pourraient directement vous intéresser.

-  [Financements européens avec Erasmus - Sport.aspx](#)
-  [Analyse des modèles socio-économiques des associations sportives. Complétion d'un questionnaire par l'ensemble du réseau fédéral.pdf](#)
-  [Tirages Coupe de France Jeunes et Trophées Coupe de France.aspx](#)

Pour pouvoir accéder à ces notes, vous devez vous connecter en utilisant votre compte eFFBB, à l'aide de votre identifiant et votre mot de passe. Pour mémoire, votre identifiant est votre numéroidformatiquedeclub@ffbb365.com Si vous n'avez plus votre mot de passe rattaché à ce compte, n'hésitez pas à le demander à votre Président et si ce dernier ne le connaît pas, merci de contacter l'assistance eFFBB (assistanceeffbb@ffbb.com) en leur communiquant votre numéro informatique de club afin qu'ils puissent réinitialiser votre accès.

## Secrétariat

### Utilisation de drones en milieu clos – précision réglementation

---

Conformément à la réglementation en vigueur (loi du 24 octobre 2016 relative au renforcement de la sécurité de l'usage des drones civils, le règlement délégué européen 2019/945 du 12 mars 2019, le règlement d'exécution européen 2019/947 du 24 mai 2019 et les arrêtés du 3 décembre 2020), **l'usage de drone est interdit dans l'enceinte d'un gymnase ou de toute structure en intérieur**. L'usage d'un drone en intérieur peut s'avérer dangereux pour les personnes présentes (spectateurs, joueurs, staff...).

Il est également interdit de filmer des personnes qui sont identifiables et individualisables avec un drone civil au regard du droit au respect de la vie privée.

### Assemblées Générales des clubs 2025

---

Afin d'assurer, dans la mesure du possible, la présence d'un membre du Comité sur les assemblées générales des clubs isérois, nous remercions chaque club de bien vouloir nous communiquer la date, l'horaire et le lieu de leur assemblée générale 2025 à partir du formulaire dédié [en cliquant ici](#).

## Demande de récompenses

Comme chaque année, vous avez la possibilité de demander des récompenses pour vos bénévoles licenciés (cette démarche est gratuite). Les mettre à l'honneur permet de les récompenser pour leur travail et leur investissement, de les fidéliser et d'entretenir leur motivation. Le Président du Comité attribuera les récompenses selon le contingent disponible, les règlements fédéraux et le nombre de récompenses mises à disposition par la FFBB.

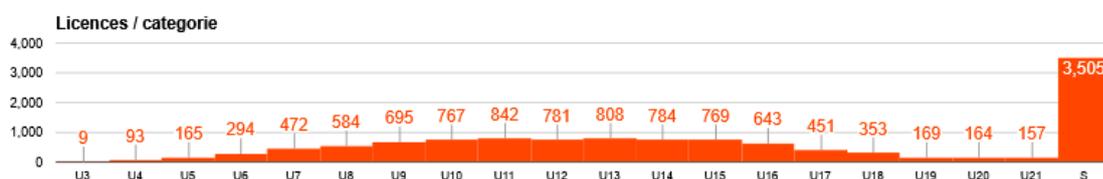
Toutes les demandes doivent être transmises uniquement [par l'intermédiaire du formulaire disponible en cliquant ici](#).

3 demandes maximum par club.

Les demandes doivent être formulées avant le 30 mars 2025.

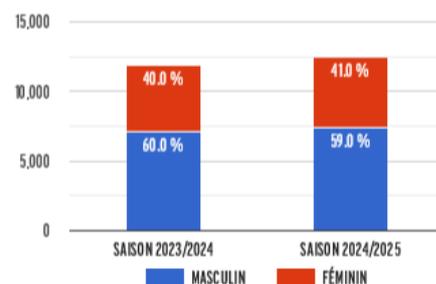
## Qualifications

### Statistiques licences 2024/2025



### LICENCES CLUBS (SOCLES) À LA DATE DU 18 FÉVRIER

	FÉMININ		MASCULIN		TOTAL
SAISON 2023/2024	4 771	40.0%	7 118	60.0%	11 889
SAISON 2024/2025	5 076	41.0%	7 429	59.0%	12 505
EVOLUTION	305		311		616
EVOLUTION %	6.0%		4.0%		5.0%



## Finances

### 3<sup>ème</sup> acompte sur licences 2024-2025

Le 3<sup>ème</sup> acompte sur licences 2024/2025 appelé le 5 février 2025 est arrivé à échéance au 18 février 2025. Les clubs n'ayant pas réglé leur acompte sont priés de le faire dans les plus brefs délais.

A défaut de règlement au 21 février 2025, cela entraînera d'office l'application d'une majoration égale à 10% du montant de la somme à payer, conformément au règlement financier du Comité.

### Compétitions 5x5



**Une nouvelle fois, nous sollicitons votre attention sur les informations saisies dans eMarque.**

**Saisissez les joueurs par leur numéro de licence plutôt que par le prénom ou le nom ce qui permet d'éviter les erreurs qui conduisent à la perte de la rencontre par pénalité pour une mauvaise saisie.**

**C'est la même chose pour les officiels, nous avons trop de discordances entre le nom entré et le numéro de licence qui correspond à une autre personne.**

**MERCI POUR VOTRE VIGILANCE.**

#### Informations divisions

---

##### *Forfaits*

En DMU11 D3 poule AQ, la rencontre n°31654 du samedi 15 février 2025 opposant UNION SPORTIVE VALDAINOISE - 2 à TERRES FROIDES BASKET - 4 : forfait 1 match de UNION SPORTIVE VALDAINOISE - 2.

En DMU11 D3 poule AQ, la rencontre n°31655 du samedi 15 février 2025 opposant CHARTREUSE BASKET CLUB - 2 à BASKET CLUB DE RUY MONTCEAU - 1 : forfait 1 match de BASKET CLUB DE RUY MONTCEAU - 1. **Attention : il s'agit de la deuxième rencontre perdue par pénalité et/ou forfait pour cette équipe.** La rencontre retour est inversée et est programmée le 12 avril 2025, 13h15 à ENTRE DEUX GUIERS.

En DMU11 D3 poule AS, la rencontre n°31714 du samedi 15 février 2025 opposant AVENIERES VEYRINS THUPELLIN BASKET à BC FAVERGES DOLOMIEU - 2 : forfait 1 match de AVENIERES VEYRINS THUPELLIN BASKET. **Attention : il s'agit de la deuxième rencontre perdue par pénalité et/ou forfait pour cette équipe.**

En DMU15 D3 poule AH, la rencontre n°35494 du samedi 15 février 2025 opposant AVENIR BASKET HILAIROIS à US SASSENAGEOISE - 3 : forfait 1 match de US SASSENAGEOISE - 3. **Attention : il s'agit de la deuxième rencontre perdue par pénalité et/ou forfait pour cette équipe.** La rencontre retour est inversée et est programmée le 12 avril 2025, 14h00 à SAINT HILAIRE DU ROSIER.

En DMU18 D3 poule AH, la rencontre n°38522 du dimanche 16 février 2025 opposant US SASSENAGEOISE - 3 à LA TRONCHE MEYLAN BASKET - 3 : forfait 1 match de LA TRONCHE MEYLAN BASKET - 3. **Attention : il s'agit de la deuxième rencontre perdue par pénalité et/ou forfait pour cette équipe.** La rencontre retour est inversée et est programmée le 13 avril 2025, 09h00 à SASSENAGE.

En DFU15 D1 poule U, la rencontre n°45195 du samedi 15 février 2025 opposant IE - AVENIR BASKET CLUB DES COULEURS à CHARTREUSE BASKET CLUB : forfait 1 match

de CHARTREUSE BASKET CLUB. La rencontre retour est inversée et est programmée le 13 avril 2025, 09h00 à CORBELIN.

En DFU18 D2 poule R, la rencontre n°48233 du samedi 15 février 2025 opposant BASKET ESTRABLIN PONT EVEQUE à UNION SPORTIVE VALDAINOISE : forfait 1 match de UNION SPORTIVE VALDAINOISE. La rencontre retour est inversée et est programmée le 12 avril 2025, 19h00 à ESTRABLIN.

En DFU18 D3 poule S, la rencontre n°48262 du samedi 15 février 2025 opposant US SAINT PIERRE DE BRESSIEUX - 2 à US BASKET BEAUREPAIRE : forfait 1 match de US SAINT PIERRE DE BRESSIEUX - 2.

### **Rencontres perdues par pénalité**

DOSSIER N°55 : En DMU18 D3 poule AG, la rencontre n°38494 du dimanche 16 février 2025 opposant AS ST GEORGES D'ESPÉRANCHE - 2 à BASKET CLUB DES PORTES DE L'ISÈRE - 3 : perte de la rencontre par pénalité à BASKET CLUB DES PORTES DE L'ISÈRE - 3 pour la participation d'un joueur non brûlé avec l'équipe 2.

### **Incidents**

En DM2 poule HAUTE, la rencontre n°12101 du samedi 16 février 2025 opposant BASKET ESTRABLIN PONT EVEQUE à UNION SEYSSINET FONTAINE BASKET - 2 : des incidents se sont produits au cours de la phase après-match. Le dossier est transmis à la Commission de discipline de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

En DMU15 D1 poule Z, la rencontre n°35283 du samedi 16 février 2025 opposant ISERE SAVOIE PONT BASKET à ELAN BASKET DES VALLONS DE LA TOUR CESSIEU - 2 : des incidents se sont produits au cours de la phase après-match. Le dossier est transmis à la Commission de discipline de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

### **Relevé des écarts pour le week-end du 15 et 16 février 2025**

Les écarts relevés surlignés **en jaune** sont sanctionnés conformément aux règlements et aux dispositions financières.

Les écarts relevés surlignés **en bleu** sont des avertissements uniques avant sanction.

N°	Division	Poule	Club concerné	Écart constaté
11072	PRM	BSE	GRÉSIVAUDAN BASKET CLUB	Entraîneur non désigné au titre de la charte
11072	PRM	BSE	LA TRONCHE MEYLAN BASKET	Entraîneur non désigné au titre de la charte
11102	PRM	HTE	VOREPPE BASKET CLUB	Entraîneur non désigné au titre de la charte
13163	DM3	2	US SAINT PIERRE DE BRESSIEUX	Numéro de licence non renseigné pour le marqueur
13222	DM3	4	BBC EYBENS POISAT	Numéro de licence non renseigné pour le marqueur
21104	PRF	HTE	PAYS VOIRONNAIS BASKET CLUB	Entraîneur non désigné au titre de la charte
23164	DF3	3	AS BASKET BEAUCROISSANT IZEAUX RENAGE	Numéro de licence non renseigné pour le deuxième arbitre
31324	DMU11	D1 AF	BASKET DES CARRIERS ET PAYS DE LA PIERRE	Absence de chronométrateur
31355	DMU11	D1 AG	GRENOBLE BASKET 38	Numéros de licence non renseignés pour la totalité des officiels
31415	DMU11	D2 AI	GRENOBLE BASKET 38	Numéro de licence non renseigné pour le joueur n°15
31415	DMU11	D2 AI	GRENOBLE BASKET 38	Numéros de licence non renseignés pour le deuxième arbitre, le marqueur et le chrono.
31654	DMU11	D3 AQ	UNION SPORTIVE VALDAINOISE	Forfait d'une rencontre
31655	DMU11	D3 AQ	BASKET CLUB DE RUY MONTCEAU	Forfait d'une rencontre
31656	DMU11	D3 AQ	VEDETTE ST VICTOR DE CESSIEU	Le numéro de licence de l'entraîneur principal est erroné
31685	DMU11	D3 AR	BASKET CLUB NIVOLAS	Le numéro de licence du deuxième arbitre est erroné
31714	DMU11	D3 AS	AVENIERES VEYRINS THUPELLIN BASKET	Forfait d'une rencontre
33304	DFU13	D1 AC	BASKET CLUB MARCILLOLES PAJAY	Entraîneur non désigné au titre de la charte

33363	DMU13	D2 AE	BASKET PAYS D'ALLEVARD	Numéro de licence non renseigné pour l'entraîneur adjoint
35494	DMU15	D3 AH	US SASSENAGEOISE	Forfait d'une rencontre
35526	DMU15	D3 AI	VOREPPE BASKET CLUB	Dérogation hors délai
38312	DMU18	D3 AA	US SASSENAGEOISE	Le délégué de club doit être licencié au sein de l'association sportive recevante → Absence de délégué de club
38313	DMU18	D2 AA	AVENIR BASKET HILAIROIS	Numéros de licence non renseignés pour la totalité des officiels
38373	DMU18	D2 AC	US DE ST EGREVE	Licence non présentée
38494	DMU18	D3 AG	BASKET CLUB DES PORTES DE L'ISERE	Non-respect des règles : participation d'un joueur de l'équipe N non brûlé avec l'équipe N-2
38522	DMU18	D3 AH	LA TRONCHE MEYLAN BASKET	Forfait d'une rencontre
38522	DMU18	D3 AH	US SASSENAGEOISE	Le délégué de club doit être licencié au sein de l'association sportive recevante → Absence de délégué de club
41309	DFU11	D2 Y	BASKET DES CARRIER ET DU PAYS DE LA PIERRE	Le numéro de licence du chronométreur est erroné
41309	DFU11	D2 Y	BASKET NORD ISERE	Numéro de licence non renseigné pour l'entraîneur adjoint
41340	DFU11	D2 Z	BASKET CLUB NIVOLAS	Groupements sportifs non renseignés pour la totalité des officiels
41369	DFU11	D3 AA	ELAN BASKET DES VALLONS DE LA TOUR CESSIEU	Groupement sportif non renseigné pour le délégué de club
41430	DFU11	D3 AC	US SAINT PIERRE DE BRESSIEUX	Groupements sportifs non renseignés pour la totalité des officiels
43241	DFU13	D1 W	PAYS VOIRONNAIS BASKET CLUB	Entraîneur non désigné au titre de la charte
45195	DFU15	D1 U	CHARTREUSE BASKET CLUB	Forfait d'une rencontre
45227	DFU15	D1 V	GRÉSIVAUDAN BASKET CLUB	Entraîneur non désigné au titre de la charte
45255	DFU15	D2 W	PAYS VOIRONNAIS BASKET CLUB	Le numéro de licence de l'arbitre est erroné
45317	DFU15	D2 Y	BASKET CLUB EYZIN PINET	Le nom de famille du délégué de club est erroné
48142	DFU18	D1 O	AS LE VERSOUD	Groupements sportifs non renseignés pour la totalité des officiels
48142	DFU18	D1 O	BASKET CLUB MARCILLOLES PAJAY	Absence d'entraîneur majeur
48173	DFU18	D1 P	BC LA TRONCHE MEYLAN	Entraîneur non désigné au titre de la charte
48233	DFU18	D2 R	UNION SPORTIVE VALDAINOISE	Forfait d'une rencontre
48262	DFU18	D3 S	US SAINT PIERRE DE BRESSIEUX	Forfait d'une rencontre

## Droits financiers à titre administratif

BH	CLUB	DIVISION	N°	MOTIF	MONTANT
29	087 NIVOLAS	DFU11-D1-V DFU11-D2-Z	41215 41335	Rencontre perdue par pénalité	52,00 €
31	012 CHARTREUSE	DFU15 D1 U	45195	Forfait une rencontre	42,00 €
31	030 AVENIERES VEYRINS THUELLIN	DMU11 D3 AS	31714	Forfait une rencontre	10,00 €
31	033 MARCILLOLES PAJAY	DFU18 D1 O	48142	Absence de coach majeur	28,00 €
31	042 US SASSENAGEOISE	DMU15 D3 AH	35494	Forfait une rencontre	42,00 €
31	042 US SASSENAGEOISE	DMU18 D3 AA	38312	Absence de délégué de club	30,00 €
31	042 US SASSENAGEOISE	DMU18 D3 AH	38522	Absence de délégué de club	30,00 €
31	048 US VALDAINOISE	DMU11 D3 AQ	31654	Forfait une rencontre	10,00 €
31	048 US VALDAINOISE	DFU18 D2 R	48233	Forfait une rencontre	42,00 €
31	053 US SAINT PIERRE DE BRESSIEUX	DFU18 D3 S	48262	Forfait une rencontre	42,00 €
31	056 LA TRONCHE MEYLAN BASKET	DMU18 D3 AH	38522	Forfait une rencontre	42,00 €
31	105 BC RUY MONTCEAU	DMU11 D3 AQ	31655	Forfait une rencontre	10,00 €
31	128 BASKET CLUB DES PORTES DE L'ISERE	DMU18 D3 AG	34494	Rencontre perdue par pénalité	52,00 €

## Fautes techniques

N°	CLUB	RENCONTRE			TYPE DE FAUTE			MONTANT
		DIVISION POULE	DATE	N°	1ERE	2EME	3EME	
003	ASB BEAUCROISSANT-IZEAUX-RENAGE	DF3 3	15/02/2025	23164	FTG1			30,00 €
003	ASB BEAUCROISSANT-IZEAUX-RENAGE	DMU18 D3 AF	15/02/2025	38462		FTG1		60,00 €
012	CHARTREUSE BASKET CLUB	DMU18 D1Y	15/02/2025	38254	FTG1			30,00 €
021	BBC EYBENS POISAT	DM3 3	16/02/2025	13193		FTG1		60,00 €
025	SPORTING CLUB DE GIERES	DM3 3	16/02/2025	13193	FTG1			30,00 €
025	SPORTING CLUB DE GIERES	DM3 3	16/02/2025	13193	FTG1			30,00 €
027	TERRES FROIDES BASKET	DM3 1	16/02/2025	13132	FTG1			30,00 €
027	TERRES FROIDES BASKET	DMU15 D2 AC	16/02/2025	35342	FTG1			30,00 €
028	AS SAINT ANDRE BASKET	DM3 3	16/02/2025	13192	FTG1			30,00 €
028	AS SAINT ANDRE BASKET	DM3 3	16/02/2025	13192	FTG1			30,00 €
033	BC MARCILLOLES PAJAY	DFU18 D1 O	15/02/2025	48142	FTG1			30,00 €
035	BASKET CLUB BAVONNE	DMU15 D3 AG	15/02/2025	35462	FTG1			30,00 €
058	AS TULLINS FURES	PRM HTE	16/02/2025	11103	FTG1			30,00 €
058	AS TULLINS FURES	PRM HTE	16/02/2025	11103	FTG1			30,00 €
062	LES DAUPHINS DE CROSSEY BASKET	DM2 HTE	15/02/2025	12099	FCG1			30,00 €
073	BC FAVERGES DOLOMIEU	DMU18 D1 Y	15/02/2025	38253		FCG1		60,00 €
074	UNION SEYSSINET FONTAINE BASKET	DM2 HTE	16/02/2025	12101		FTG1		60,00 €
077	ES FRONTONAS CHAMAGNIEU	DF3 3	15/02/2025	23164	FTG1			30,00 €
097	BASKET ESTRABLIN PONT EVEQUE	DM2 HTE	16/02/2025	12101	FTG1			30,00 €

## Compétitions 3x3

### SERIES 3x3 - Organisation du troisième stop

Le prochain stop des SERIES 3x3 se tiendra :

**SAMEDI 8 ET DIMANCHE 9 MARS 2025**

GYMNASSE DE LA HAUTE MORGE  
875 ROUTE DU PARIS

**38960 SAINT ETIENNE DE CROSSEY**

et

GYMNASSE ENTRE DEUX GUIERS  
RUE DE VERDUN

**38380 ENTRE DEUX GUIERS**

Les tableaux ci-dessous précisent la date, les horaires prévisionnels et le gymnase attribué à chacune des catégories :

CATÉGORIE	DATE	HEURES	GYMNASSE
U13M D1	SAMEDI 8 MARS 2025	09h00 - 12h00	SAINTE ETIENNE DE CROSSEY
U13M D2	SAMEDI 8 MARS 2025	12h00 - 15h00	SAINTE ETIENNE DE CROSSEY
U15M D2	SAMEDI 8 MARS 2025	15h00 - 18h00	SAINTE ETIENNE DE CROSSEY

SM D2	SAMEDI 8 MARS 2025	18h00 - 21h00	SAINT ETIENNE DE CROSSEY
U18M D2	DIMANCHE 9 MARS 2025	09h00 - 12h00	SAINT ETIENNE DE CROSSEY
U18M D1 A	DIMANCHE 9 MARS 2025	12h00 - 15h00	SAINT ETIENNE DE CROSSEY
U18M D1 B	DIMANCHE 9 MARS 2025	15h00 - 18h00	SAINT ETIENNE DE CROSSEY

CATÉGORIE	DATE	HEURES	GYMNASSE
U13F	SAMEDI 8 MARS 2025	12h00 - 15h00	ENTRE DEUX GUIERS
U15F	SAMEDI 8 MARS 2025	12h00 - 15h00	ENTRE DEUX GUIERS
U15M D1	SAMEDI 8 MARS 2025	15h00 - 18h00	ENTRE DEUX GUIERS
SM D1	SAMEDI 8 MARS 2025	18h00 - 21h00	ENTRE DEUX GUIERS
U18F	DIMANCHE 9 MARS 2025	09h00 - 12h00	ENTRE DEUX GUIERS
SF D1	DIMANCHE 9 MARS 2025	12h00 - 15h00	ENTRE DEUX GUIERS
SF D2	DIMANCHE 9 MARS 2025	15h00 - 18h00	ENTRE DEUX GUIERS

Attention : les horaires définitifs seront communiqués ultérieurement. La répartition des équipes U18M D1 dans les groupes A et B sera communiquée mardi 4 mars 2025.

Toutes les équipes sont engagées pour le prochain stop, merci de déclarer votre/vos forfait(s) au plus tard **dimanche 2 mars 2025 à 20h**. Tout forfait déclaré au-delà de cette date sera pénalisé conformément aux dispositions financières.

Les clubs figurant dans le tableau ci-dessous sont priés de transmettre la composition de leur(s) équipe(s) dans les plus brefs délais. En l'absence de réponse au dimanche 2 mars 2025 à 20h, les équipes concernées seront déclarées forfaits pour le troisième stop.

NUMÉRO	EQUIPE	CATÉGORIE
ARA0038020	AMICALE LAIQUE ECHIROLLES - 1	U13M D1
ARA0038029	GRENOBLE BASKET 38 - 2	SM D1
ARA0038058	AS TULLINS FURES - 2	SM D1

## Jeunesse

### Calendrier des événements 2024-2025

**Baby-Pâques** : le samedi 5 avril 2025 de 9h00 à 12h00 sur 2 secteurs à **LES AVENIERES AOSTE** et **MEYLAN (BCTM)**. Les inscriptions sont ouvertes, cliquez sur le lien :

[Inscriptions](#)



**Fête Nationale Mini-Basket (Tournoi C. MOPIN)** : le jeudi 29 mai 2025 de 8h30 à 17h à **BEAUCROISSANT**. **Nous recherchons des bénévoles pour nous aider lors de la journée du jeudi et du vendredi pour finaliser le rangement. Merci de vous faire connaître auprès du secrétariat.**

## Officiels

### Changement d'organisation

---

Estelle CUCCARO a choisi de se mettre en retrait de la présidence de la CDO compte-tenu de ses contraintes professionnelles et familiales. **Patrick CLARET assure l'intérim à la présidence de la CDO jusqu'à la fin de la saison.**

### Stage de mi-saison des arbitres départementaux

---

Ce stage a été annulé.

### Stage de revalidation de mi-saison

---

9 arbitres seront présents au siège du Comité le lundi 24 février à 18h30 pour un stage de revalidation afin de leur permettre de reprendre l'arbitrage et d'être désignés sur la fin de cette saison 2024-2025.

### Examen blanc des stagiaires arbitres

---

L'examen blanc au diplôme d'arbitre départemental se tiendra le dimanche 9 mars à Tullins de 8h à 17h30. Les inscriptions sont closes : 19 candidats de Formation Initiale organisée par le Comité, 31 des écoles d'arbitrage de niveau 2 et 8 en rattrapage et les moins de 15 ans de la saison 2023/2024 vont être convoqués.

### Décision réclamation n°5

---

**Rencontre** : BC FAVERGES DOLOMIEU – BC PORTES DE L'ISERE.

**Catégorie** : DMU18 D1 – Rencontre n°38245 du 18 janvier 2025.

Réclamation déposée par le capitaine de l'équipe B.

**Confirmation** : réclamation confirmée conformément aux règlements.

**Décision du Bureau sur proposition de la CDO en date du 03/02** : « rencontre à jouer » → la rencontre est programmée le samedi 1<sup>er</sup> mars 2025 à 18h30 avec désignation obligatoire de deux arbitres et d'un délégué du Comité (les frais seront à partager à parts égales entre les deux associations).

# COMITÉ ISÈRE BASKET BALL

5, avenue Paul Verlaine – 38100 GRENOBLE



Tél : 04.76.22.33.55

Courriel : [secretariat@iserebasketball.org](mailto:secretariat@iserebasketball.org)

Site : [www.iserebasketball.org](http://www.iserebasketball.org)

## NOS PARTENAIRES

